

# Règlement de l'action "Parrainage" du produit Home Protect pour locataires

Règlement valable à partir du 21.06.21

**L'action "Parrainage" commence à effet du 21.06.2021 pour une durée illimitée.**

**Cette action est un programme de fidélité permettant à nos clients de partager à leurs proches une réduction applicable sur le produit d'assurance Home Protect pour locataires et dès lors de devenir parrain et bénéficiaire d'un cashback en retour.**

## 1. Qui peut participer à cette action ?

Toute personne physique, souscripteur d'une assurance habitation Home Protect pour locataires auprès d'Immoweb Protect sera automatiquement éligible comme "parrain" pour participer à notre programme de parrainage. La participation à l'action signifie l'approbation de ce règlement.

Les employés de QOVER SA et Immoweb Protect, ainsi que leur conjoint/cohabitant, sont exclus de toute participation.

## 2. Que signifie "être parrain" ?

**En tant que parrain,** vous :

1. partagez autant que vous le souhaitez votre code réduction de 15% à vos proches via votre lien unique ;
2. recevez 20€ de cashback par filleul s'ils souscrivent à un nouveau contrat Home Protect pour locataires via votre lien unique. Pour recevoir le cashback, le contrat du filleul doit être conservé au moins 90 jours à partir de la date de souscription de son contrat et en ordre de paiement. Le paiement du cashback est limité à maximum 6 filleuls, c'est-à-dire que vous pourrez obtenir jusqu'à 120 € de cashback maximum.

Le montant du cashback vous sera payé sur le compte bancaire communiqué le mois qui suit la validation du contrat parrainé (l'éligibilité du contrat sera validée 90 jours après la date de début du contrat).

## 3. Que signifie "être filleul" ?

**En tant que filleul,** vous :

- recevez une réduction de 15% sur votre première année d'assurance en tant que nouveau souscripteur d'une assurance habitation Home Protect pour locataires ;
- pouvez devenir parrain à votre tour en souscrivant à cette assurance.

Le montant de la réduction ne peut être échangé contre de l'argent et cette offre n'est pas cumulable avec d'autres actions ou réductions. En souscrivant une assurance habitation via Immoweb Protect, vous disposez d'un droit de rétractation de 14 jours.

## 4. Organisation

Cette action « parrainage » est organisée par :

- Qover S.A. (FSMA 0650.939.878), dont le siège social se situe Rue du Commerce 31, 1000 Bruxelles
- Immoweb Protect, dénomination commerciale d'Immoweb Financial Services SA/NV (FSMA n°0727442788), dont le siège social se situe Rue aux Laines 70, 1000 Bruxelles

Les organisateurs se réservent à tout moment le droit de suspendre, d'arrêter ou de modifier l'action à son entière discrétion, sans justification, ni préavis ou indemnité de parrains, filleuls ou de tiers. Ils en informeront les participants par

e-mail, et/ou par une communication sur leur site internet. Le lien unique sera dès lors également désactivé.

## 5. Plaintes éventuelles ?

Vous rencontrez des problèmes dans le cadre de cette action et vous n'avez pas trouvé de solution avec l'un de nos collaborateurs ? Les plaintes peuvent être introduites à l'adresse email suivante: [referral@qover.com](mailto:referral@qover.com).

La présente action est régie par le droit belge. Tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux belges.

## 6. Vie privée

Les données à caractère personnel communiquées par les Participants dans le cadre de la présente Action font l'objet d'un traitement, conforme aux dispositions de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles n°2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »).

Les données à caractère personnel sont traitées par Qover en sa qualité de responsable de traitement afin d'accomplir les finalités précitées.

Ce traitement est fondé sur la base légale de l'intérêt légitime de proposer ce type d'opération aux clients et prospects aux seules fins de bénéficier des primes et cadeaux proposés.

Qover s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables pour garantir la protection des données à caractère personnel des Participants par des règles techniques de sécurité, une politique de sécurité adéquate contre l'utilisation non autorisée des données à caractère personnel des Participants.

En cas de communication de l'adresse email du Filleul par le Parrain à Qover, l'adresse email du Filleul fournie par le Parrain ne sera pas utilisée à d'autres fins que la communication de cette action sauf consentement exprès de la part du Filleul.

L'adresse email du Filleul, en l'absence d'un contrat souscrit avec Qover sera effacée dans un délai maximum de trente (30) jours suivant l'envoi du mail de l'Action de parrainage, sauf consentement exprès du Filleul pour d'autres finalités.

Les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement (si les conditions légales sont rencontrées), de copie, de portabilité des données à caractère personnel les concernant, d'opposition à ce que lesdites données fassent l'objet d'un traitement, d'un droit à la limitation du traitement (si les conditions légales sont rencontrées).

Ces droits peuvent être exercés par email : [privacy@qover.com](mailto:privacy@qover.com).

Toutefois, dans l'hypothèse où un Parrain ou un Filleul exercerait son droit de retrait, ce dernier ne pourrait plus valablement prétendre au bénéfice de l'Action, le traitement de ses données à caractère personnel étant nécessaire pour la mise en œuvre de l'Action.

Parrain et Filleul bénéficient enfin du droit de formuler une réclamation auprès des autorités de contrôle, en particulier auprès de l'Autorité belge de Protection des données.

Pour plus d'informations sur la gestion de vos données personnelles chez Qover, nous vous invitons à consulter notre [politique de gestion de données personnelles](#).